



MANAGEMENT DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ISO 45001 VS 2018)




Pr HADDOUT Abdellah

1



OBJECTIF DE LA FORMATION

Comprendre les concepts de base et de se familiariser avec les vocabulaires associés au système de management de la Santé et Sécurité au travail

Comprendre c'est quoi un système de management de la Santé et Sécurité au travail et à quoi il sert

Sensibilisation sur l'importance de la prévention des risques dans une entreprise

Connaitre les exigences de la norme ISO 45001 vs 2018

2



PLAN DE LA FORMATION

<p>1ère partie: Notions de bases</p> <ul style="list-style-type: none"> Introduction La réglementation en santé et sécurité. La santé sécurité au travail pourquoi? Effet positif et négatif d'un système SST Termes et définitions Processus d'apparition d'un dommage. EXEMPLES Objectif d'un système de management de la S&ST Les facteurs de réussite d'un système SST 	<p>2ème partie: Exigences normatives</p> <ul style="list-style-type: none"> CYCLE PDCA Domaine d'application Termes et définitions (rappel) Exigences de la norme ISO 45001 VS 2018
---	--

3



MANAGEMENT DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ISO 45001 VS 2018)




1ère Partie:
Notions de base

4

INTRODUCTION:
Histoire et Evolution de la Santé au travail

Antiquité: 2500 ans avant notre ère, un médecin égyptien, Metm, est chargé de veiller sur l'état de santé des ouvriers et des esclaves des grands chantiers des pyramides.

Entre le 13^{ème} et le 18^{ème} siècle : publication de plusieurs ouvrage qui portent sur «l'hygiène professionnelle» et «la maladie des métiers».

5

INTRODUCTION:
Histoire et Evolution de la Santé au travail

Le 19^{ème} siècle :

- Les mines et les carrières ont recours à des médecins d'entreprise et à des visites d'embauche.
- Un premier décret impose au patronat de payer les frais médicaux des ouvriers blessés lors des accidents du travail.
- Mise en place d'une inspection et un contrôle des établissements industriels dangereux.
- Extension de cette pratique aux transports (chemin de fer).
- Réglementation du travail des petits. Il y aura interdiction d'employer des enfants de moins de 10 ans

6

INTRODUCTION:
Histoire et Evolution de la Santé au travail

Le 19^{ème} siècle (suite):

- Création de l'Inspection du travail chargée notamment de contrôler les conditions de travail des enfants.
- Crédit de l'Association des industriels de France contre les accidents du travail.
- Adoption de la Loi sur les accidents du travail

Le 20^{ème} siècle :

- Naissance du Code du Travail
- Règlement sur l'hygiène et la sécurité
- Après la 1^{ère} guerre mondiale naissance de l'idée qu'il est nécessaire d'adapter le travail à l'homme et non le contraire commence à prendre forme.

7

INTRODUCTION:
Histoire et Evolution de la Santé au travail

Le 20^{ème} siècle (suite):

- Organisation des premiers services de médecine du travail
- Mise en place des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Les années 2000: Mise en place du Document unique d'évaluation des risques

8

INTRODUCTION

2,3 millions le **nombre de décès** /an: Accidents ou à des maladies liés au travail (OIT)

Tout organisme est **responsable** de la santé et de la sécurité de **ses travailleurs** et des autres personnes travaillant pour lui, sous ses ordres: **préservation de leur santé physique et mentale**

L'adoption d'un système de management (S&ST) **doit permettre** à un organisme d'améliorer sa performance en S&ST en améliorant la santé et la sécurité au travail et en maîtrisant ses risques professionnels.



INTRODUCTION

Situation des accidents de travail au Maroc



43 153 accidents de travail déclarés au Maroc chaque année
(entre 2005 et 2014 d'après l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale "ACAPS")



3000 sont des accidents mortelles.



Secteur BTP arrive en tête
enregistrant 10% des sinistres



10

INTRODUCTION

La santé et la sécurité des travailleurs comprennent le **bien-être social, psychique et physique des travailleurs** à tous les postes : **Une situation** dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à :

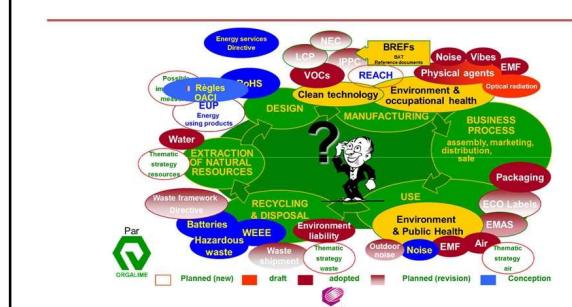
Aucun danger,
Aucun risque, en particulier d'agression physique, d'accidents vol.

Situation de Sécurité

Situation de Sécurité



LA REGLEMENTATION EN SANTE ET SECURITE



LA REGLEMENTATION EN SANTE ET SECURITE

Tout **employeur** doit s'**organiser** afin de **répondre** à son **obligation** générale de **sécurité** et de **santé** envers ses **salariés**. La quatrième partie du **code du travail** détaille les disposition portant sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

13

APERCU CODE DE TRAVAIL

SECURITE & SANTE AU TRAVAIL

Article 24

De manière générale, l'**employeur** est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de **préserver** la **sécurité, la santé et la dignité des salariés** dans l'accomplissement des tâches qu'ils exécutent sous sa direction et de veiller au **maintien des règles** de bonne conduite, de bonne manœuvre et de bonne moralité dans son entreprise.

14

APERCU CODE DE TRAVAIL

SECURITE & SANTE AU TRAVAIL

Article 169

L'employeur doit **équiper** ses locaux des **accessibilités** nécessaires pour **faciliter** le travail des salariés **handicapés** et veiller à leur **procurer** toutes les conditions d'hygiène et de sécurité professionnelle.

15

APERCU CODE DE TRAVAIL

SECURITE & SANTE AU TRAVAIL

Article 281

Les locaux de travail soient **tenus** dans un **bon état** de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des salariés:

le **dispositif de prévention** de l'incendie, l'éclairage, le chauffage, l'aération, l'insonorisation, la ventilation, l'eau potable, les fosses d'aisances, l'évacuation des eaux résiduaires et de lavage, les poussières et vapeurs, les vestiaires, la toilette et le couchage des salariés.

16

APERCU CODE DE TRAVAIL

SECURITE & SANTE AU TRAVAIL

Article 287

Il est **interdit** à l'employeur de permettre à ses salariés l'**utilisation** de produits ou substances, d'appareils ou de machines qui sont reconnus par l'autorité compétente comme étant susceptibles de **porter atteinte** à leur **santé** ou de compromettre leur **sécurité**.

17

APERCU CODE DE TRAVAIL

SECURITE & SANTE AU TRAVAIL

Article 289

L'employeur **doit informer** les salariés des **dispositions légales** concernant la **protection des dangers** que peuvent constituer les **machines**. Il **doit afficher** sur les lieux de travail, à une place convenable habituellement fréquentée par les salariés, un **avis facilement lisible** indiquant les **dangers** résultant de l'utilisation des machines ainsi que les **précautions à prendre**.

18

APERCU CODE DE TRAVAIL

SECURITE & SANTE AU TRAVAIL

Article 289

Il est **interdit** à tout salarié d'**utiliser** une machine **sans** que les **dispositifs de protection** dont elle est pourvue soient en place et **ne doit pas rendre inopérants** les dispositifs de protection dont la machine qu'il utilise est pourvue.

Il est **interdit** de demander à un salarié d'**utiliser** une machine **sans** que les **dispositifs de protection** dont elle est pourvue soient en place.

19

APERCU CODE DE TRAVAIL

Article 289 (suite...)

Il est **interdit** de demander à un salarié d'effectuer le **transport** manuel des **charges** dont le **poids** est susceptible de compromettre sa santé ou **sa sécurité**.

Article 294

Les conditions de **sécurité** et d'**hygiène** dans lesquelles s'effectuent les travaux dans les **mines**, **carrières** et installations chimiques doivent garantir aux salariés une **hygiène** et une **sécurité** particulières **conformes** aux prescriptions fixées par **voie réglementaire**.

20

c

APERCU CODE DE TRAVAIL

Article 300

En cas de **Violation** des prescriptions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène, que la procédure de mise en démeure soit ou non applicable, le **tribunal** peut prononcer une **condamnation** assortie de la **fermeture temporaire de l'établissement** pendant une durée qui ne peut être inférieure à dix jours ni supérieure à six mois. En cas de récidive, le tribunal peut prononcer la fermeture définitive de l'établissement conformément aux articles 90 et 324 du **Code pénal**.

21

c

APERCU CODE DE TRAVAIL

MEDECIN DE TRAVAIL

Article 325

Le **médecin du travail** tient une **fiche d'entreprise** qu'il actualise de manière régulière. Cette fiche comprend la **liste des risques et maladies professionnels**, s'ils existent, ainsi que le **nombre de salariés exposés** à ces risques et maladies. Ladite fiche est **adressée** à l'employeur et au comité d'hygiène et de sécurité. Elle est mise à la disposition de l'agent chargé de l'**inspection du travail** et du **médecin inspecteur du travail**.

22

c

APERCU CODE DE TRAVAIL

COMITE DE SECURITE ET D'HYGIENE

Article 336

Les **comités** de sécurité et d'hygiène **doivent être créés** dans les entreprises industrielles, commerciales et d'artisanat, et dans les exploitations agricoles et forestières et leurs dépendances qui occupent au moins 50 salariés.

23

c

LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL POURQUOI?

Un droit humain fondamental

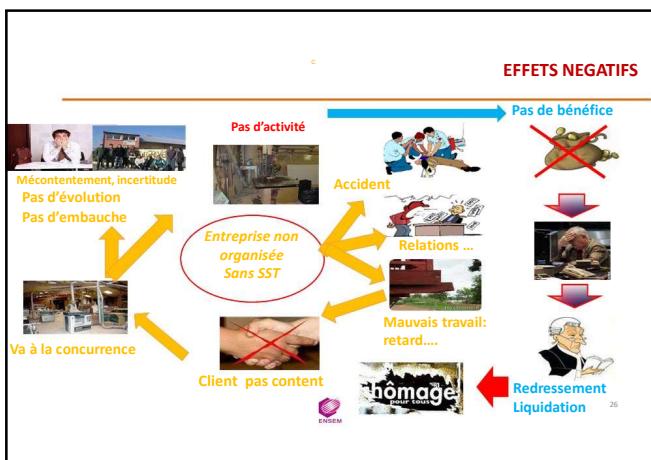
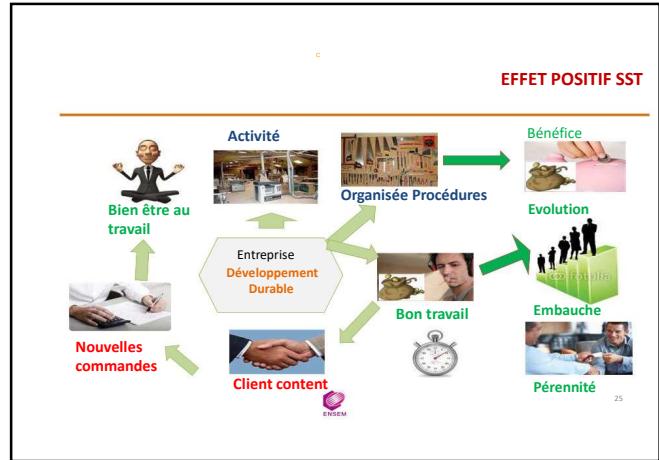
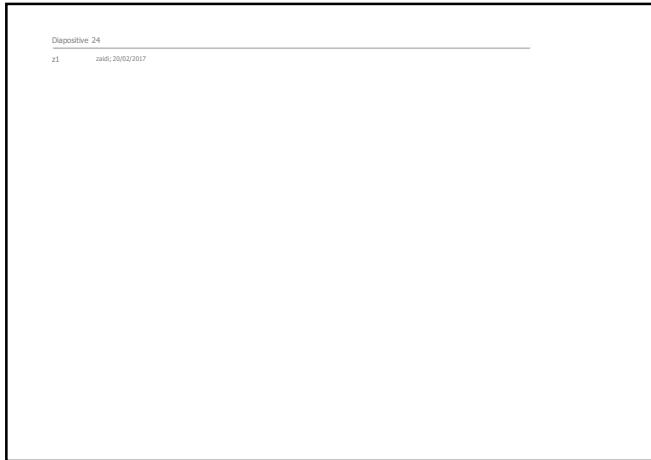
COUT
pour l'entreprise

Souffrances

?
Pourquoi ...

Drames et vies brisées

24



TERMES ET DEFINITIONS

Accident ?	Danger ?
Maladie professionnelle ?	Risque ?
Presqu'accident (Incident) ?	Prévention ?
Impact environnemental ?	Protection ?
Déviation ?	Réparation ?

ENSEM

TERMES ET DEFINITIONS



Danger : Virage de montagne

Risque : Chute de la voiture

Prévention : Indication du danger par un panneau +

Protection : Mise en place d'une barrière

28

TERMES ET DEFINITIONS



Dangers Parties en mouvement

Risque Ecrasement des mains

protection Pose de carters

29

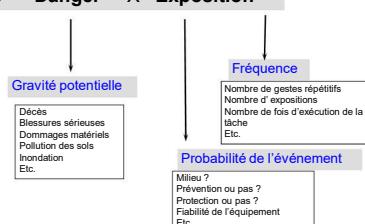
TERMES ET DEFINITIONS

- **Danger** : Une condition ou pratique qui constitue une menace, qui contient un élément nuisible, qui comporte un potentiel de perte
- **Risque** : Événement plus ou moins probable auquel on est exposé, on s'expose à la perte.
- **Protection** : Ce qui protège contre un danger ou un risque, diminue l'exposition ou la perte
- **Prévention** : Ensemble des mesures prises pour prévenir un danger ou un risque, évite l'exposition ou la perte, évite la survenance de l'événement redouté.

30

TERMES ET DEFINITIONS

Risque = Danger X Exposition



Gravité potentielle

- Décès
- Blessures sérieuses
- Dommages matériels
- Pollution des sols
- Inondation
- Etc.

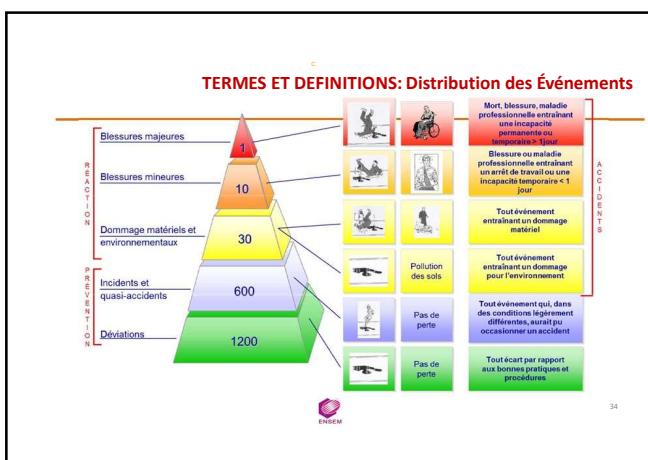
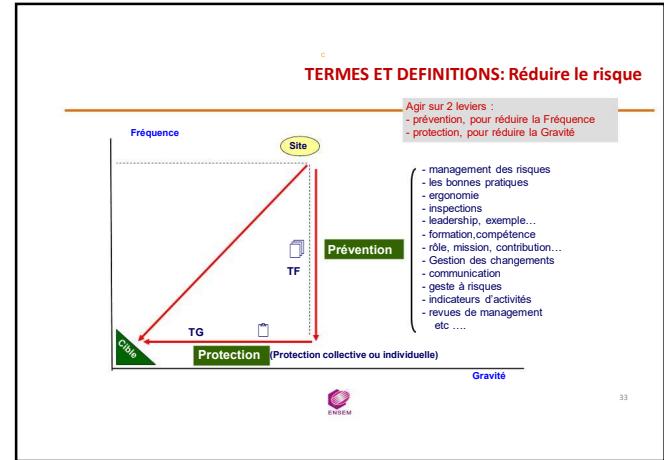
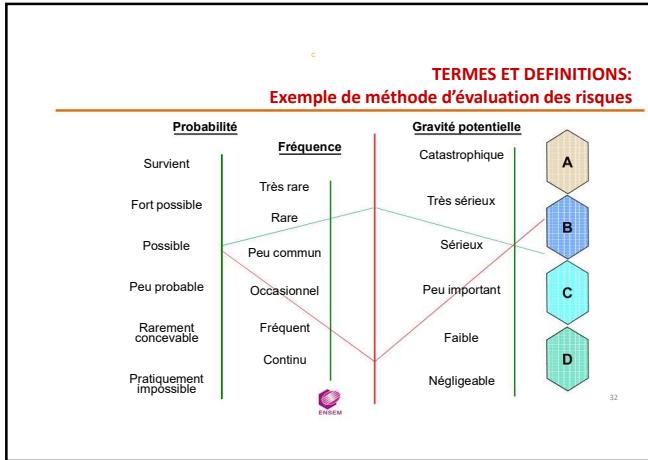
Fréquence

- Nombre de gestes répétitifs
- Nombre d'expositions
- Nombre de fois d'exécution de la tâche
- Etc.

Probabilité de l'événement

- Milieu ?
- Prévention ou pas ?
- Protection ou pas ?
- Fidélité de l'équipement
- Etc.

31



- TERMES ET DEFINITIONS**
- Un **Accident** est un événement non désiré, occasionnant :
 - une lésion corporelle : maladie ou blessure
 - un dommage matériel : équipement, stock, produits
 - une perte de production : arrêt d'unité
 - un impact sur l'Environnement : déversement, émission
 - Un **Impact environnemental**: Toute modification de l'Environnement, négative ou bénéfique, totale ou partielle, résultant des activités, produits ou services d'un organisme.
 - **Exemples :** pollution de l'air, pollution de l'eau, modification du niveau sonore
 - Un **Incident ou presque accident** est un événement non désiré qui aurait pu, dans des conditions légèrement différentes, occasionner un accident.
- 35

TERMES ET DEFINITIONS

- Une Déviation est un écart par rapport à la norme ou la bonne façon de faire définie par l'organisme
- Une **Maladie Professionnelle** est une maladie qui est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle

ENSEM

36

EXERCICE 1

1- Formez des groupes de deux personnes,

2- Pour chaque terme, retrouver la définition correspondante.

ENSEM

37

PROCESSUS D'APPARITION D'UN DOMMAGE

ENSEM

38

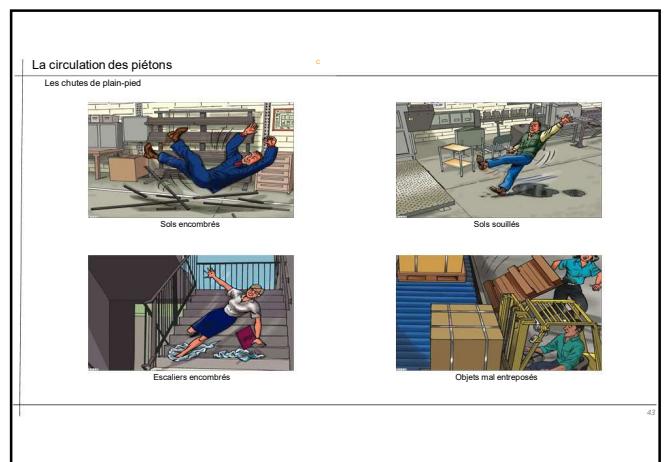
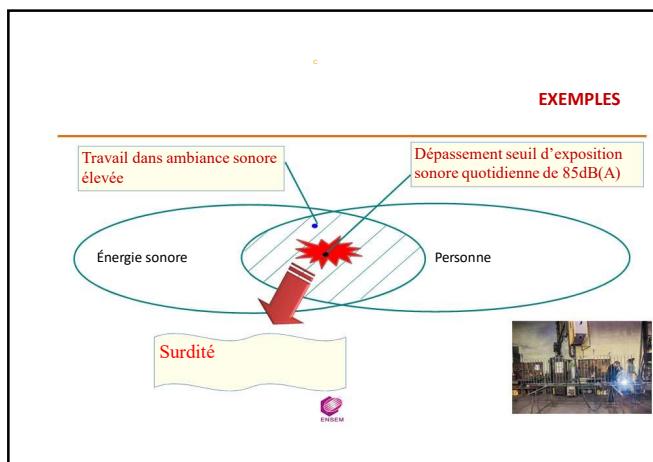
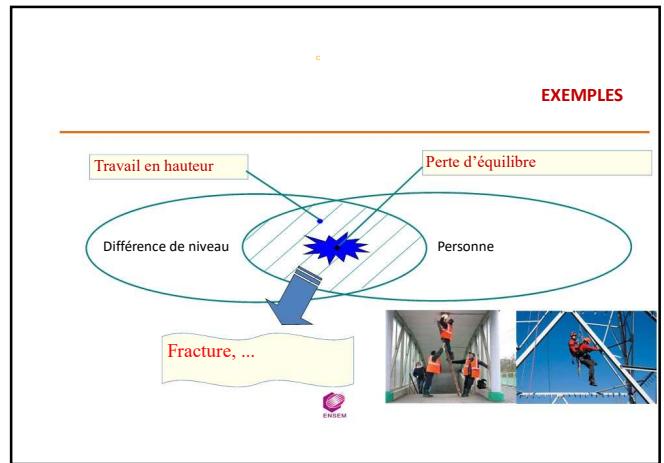
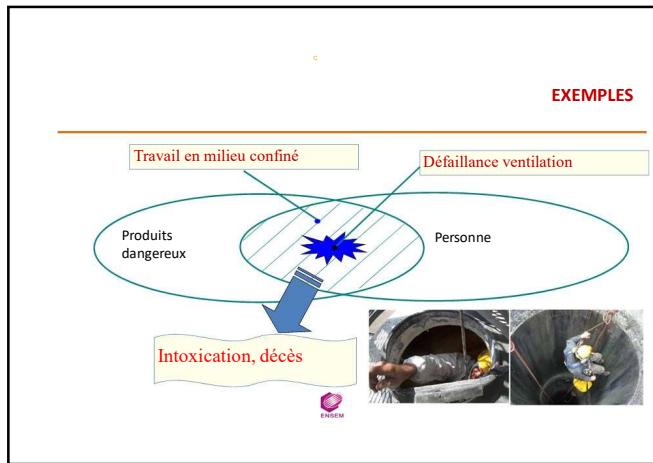
PROCESSUS D'APPARITION D'UN DOMMAGE

Toute situation dans laquelle une personne est exposée à un ou plusieurs risques/ phénomènes dangereux

Situation dangereuse

ENSEM

39



La circulation des piétons

La prévention des chutes

Ranger et nettoyer

Maintenir les escaliers dégagés
Tenir la rampe

Entrepôter aux emplacements réservés

44

La circulation des engins

Les risques d'être renversé ou écrasé

Déplacement sur une voie réservée aux engins

Proximité d'engins qui manœuvrent

45

La circulation des engins

3 principes de prévention

Emprunter les voies réservées aux piétons

Rester à distance des engins qui manœuvrent

Guider les camions par l'avant

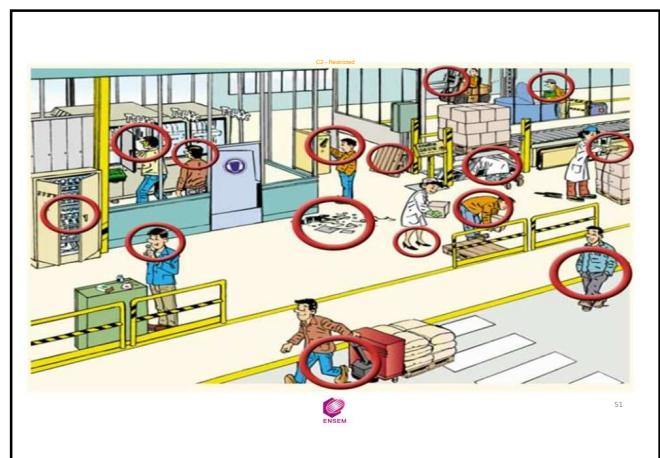
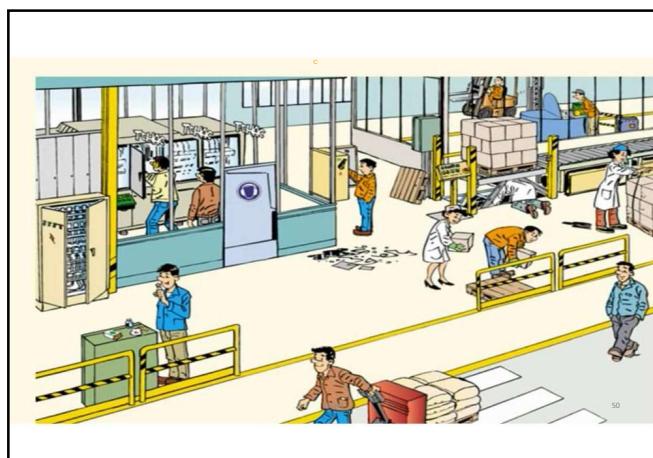
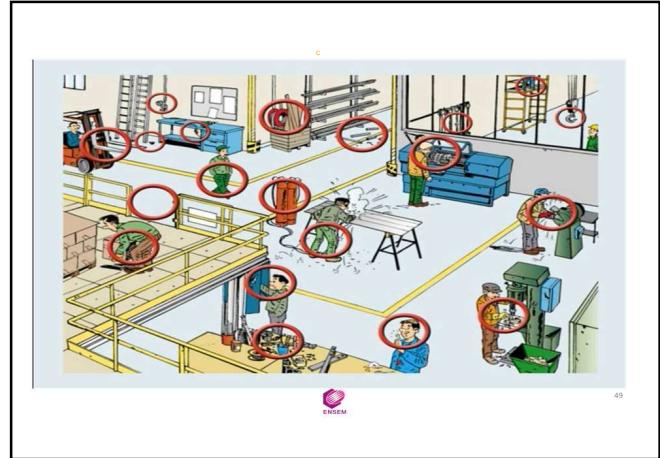
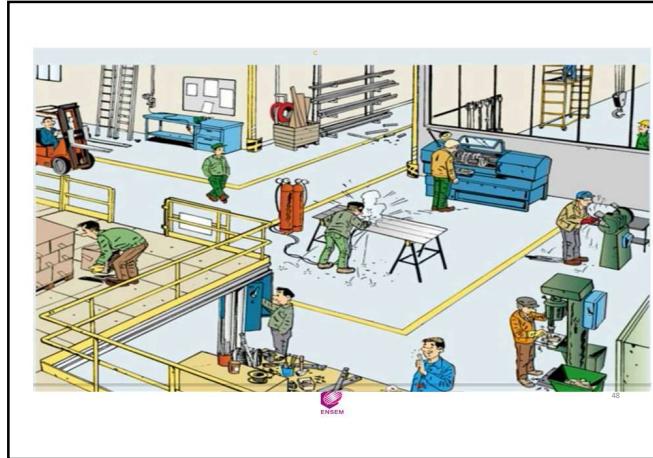
46

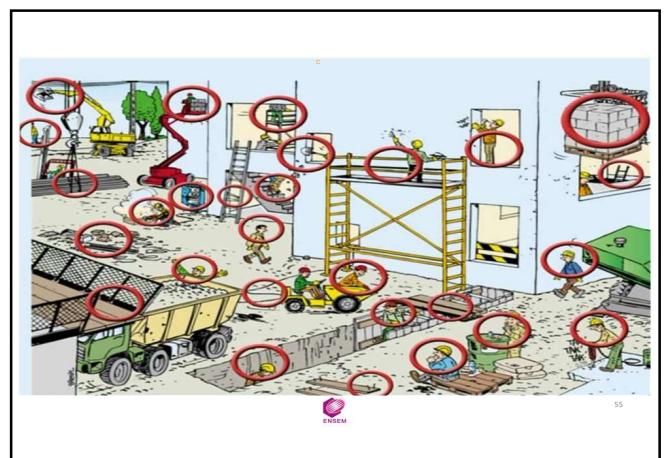
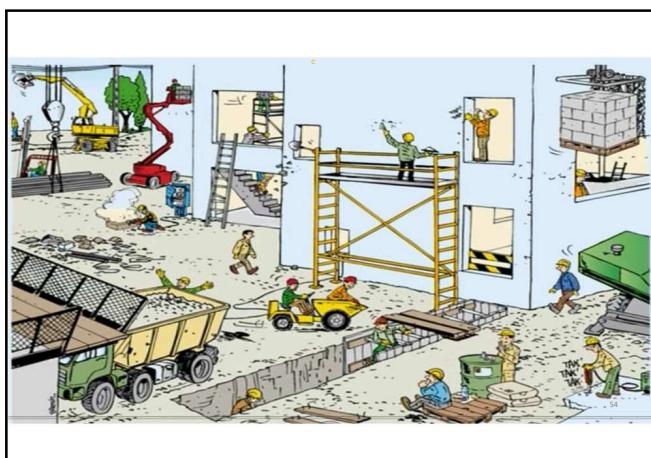
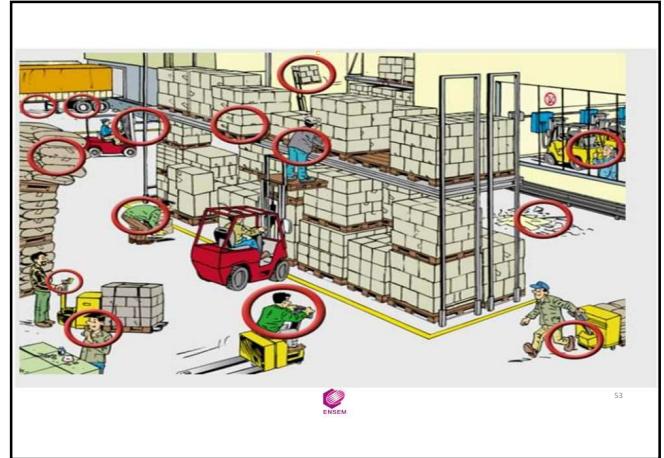
EXERCICE 2

1- Formez des groupes de deux personnes,

2- Pour chaque image, identifier les situations dangereuses.

47





AVANTAGE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT SST

La sécurité/la santé au travail:

- **Contribue** à montrer qu'une entreprise est **socialement responsable**
- Protège et améliore **l'image** et la **valeur** de la marque
- Contribue à optimiser la **productivité** des travailleurs
- Encourage les **travailleurs** à **rester plus longtemps** dans la vie active.
- **Réduit** les **coûts** de l'entreprise et les **perturbations** dans le travail.
- **Encourage** les travailleurs à rester plus longtemps dans la vie active.
- **Prévention** ou de **réduction** des accidents et des maladies.

ENSEM

56

Objectif d'un système de management de la S&ST

fournir un **cadre pour la prévention** des **décès**, des **traumatismes** et des **pathologies** liés au travail

fournir un **lieu de travail sûr et sain** aux **travailleurs** et aux **autres personnes sous l'autorité** de l'organisme

supprimer ou **réduire** les **risques professionnels** au maximum en prenant des mesures de prévention efficaces

permettre à un organisme **d'améliorer sa performance** en S&ST

ENSEM

57

LES FACTEURS DE REUSSITE DU SMSST

Le **leadership** et l'**engagement** de la direction ;
La définition, le développement et la promotion par la direction d'une **culture favorable** au système de management de la S&ST au sein de l'organisme
La **participation/coopération** des **travailleurs**, et quand ils existent, des **représentants des travailleurs** ;
Les **processus de communication** et de **consultation** ;
L'**allocation des ressources** nécessaires pour sa pérennité ;
Des **politiques de S&ST claires**, compatibles avec l'**orientation** et les **objectifs stratégiques** généraux de l'organisme ;

ENSEM

58

LES FACTEURS DE REUSSITE DU SMSST

L'intégration du système de management de la **S&ST** dans les **processus métiers** de l'organisme ;
L'**évaluation** et la **surveillance continues** du système de management de la S&ST en vue **d'améliorer la performance** en S&ST ;
Des **objectifs de S&ST** en adéquation avec les politiques de S&ST et qui soient **adaptés aux dangers** liés au travail et aux **risques professionnels** de l'organisme
La conscience des **exigences légales et autres exigences** qui lui sont applicables.
L'efficacité des **processus d'identification des dangers** liés au travail, de **maîtrise des risques professionnels** et d'actions tirées des opportunités pour la S&ST.

ENSEM

59

LES FACTEURS DE REUSSITE DU SMSST

La **réussite du système** de management de la S&ST d'un organisme **dépend** d'un certain **nombre de facteurs**, comme :

- Les **caractéristiques de l'organisme** (par exemple : effectif, taille, position géographique, culture, composantes sociales, exigences légales et autres exigences applicables).
- Le **domaine d'application** du système de management de la S&ST de l'organisme.
- La **nature des activités** de l'organisme et **les risques professionnels** associés.

60

**MANAGEMENT DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
(ISO 45001 VS 2018)**



2ème Partie:
Exigences normatives

61

CORRESPONDANCE ENTRE LA NORME ISO45001/ISO14001

ISO45001	ISO14001
Introduction	Introduction
Domaine d'application	Domaine d'application
Références normatives	Références normatives
Termes et définitions relatives au système de management SST	Termes et définitions relatives au système de management Environnementale
Contexte de l'organisme:	Contexte de l'organisme:
- Compréhension de l'organisme et son contexte	- Compréhension de l'organisme et son contexte
- Besoins et attentes des travailleurs et autres parties intéressées	- Besoins et attentes des parties intéressées
- Périmètre d'application du système de management SST	- Domaine d'application du système de management Environnementale
- Système de management SST	- Système de management Environnementale

62

CORRESPONDANCE ENTRE LA NORME ISO45001/ISO14001

ISO45001	ISO14001
Leadership:	Leadership:
<ul style="list-style-type: none"> - Leadership et engagement - Politique de S&T - Rôles, responsabilités, obligations et autorités au sein de l'organisation - Consultation et participation des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Leadership et engagement - Politique environnementale - Rôles, responsabilités, obligations et autorités au sein de l'organisation
Planification:	Planification:
<ul style="list-style-type: none"> - Identification des dangers et évaluation des risques professionnels - Détermination des exigences légales et autres exigences applicables - Planification pour la mise en œuvre d'actions - Objectifs de S&T et planification des actions pour les atteindre 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des aspects environnementaux - Évaluation des impacts - Détermination des exigences légales et autres exigences applicables - Planification pour la mise en œuvre d'actions - Objectifs Environnementaux et planification des actions pour les atteindre

63

CORRESPONDANCE ENTRE LA NORME ISO45001/ISO14001

ISO45001	ISO14001
Support: - Ressources - Compétence - Sensibilisation - Communication - Information documentée	Support: - Ressources - Compétence - Sensibilisation - Communication - Information documentée
Réalisation des activités opérationnelles: - Planification et maîtrise opérationnelles - Elimination des dangers et réduction des risques - Pilotage du changement - Acquisition des biens et services - Préparation et réponse aux situations d'urgence	Réalisation des activités opérationnelles: - Planification et maîtrise opérationnelles - Préparation et réponse aux situations d'urgence

64

CORRESPONDANCE ENTRE LA NORME ISO45001/ISO14001

ISO45001	ISO14001
Evaluation des performances: - Surveillance, mesure, analyse et évaluation - Audit interne - Revue de direction	Evaluation des performances: - Surveillance, mesure, analyse et évaluation - Audit interne - Revue de direction
Amélioration: Événement indésirable, non-conformité et actions correctives Amélioration continue	Amélioration: Non-conformité et actions correctives Amélioration continue

65

MODELISATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT SST: LE CYCLE PDCA

PDCA, pour (Plan, Do, Check, Act) est un principe universel de l'amélioration continue. Il s'applique à tout « système » qui souhaite progresser, sur la base de ses expériences vécues (réussites et erreurs). PDCA s'applique en fait à tous les domaines d'activités, quelques soient leur périmètre, et le niveau de détail abordé.

La démarche consiste à dire ce que l'on va faire (Plan), faire ce que l'on a fait (Do), vérifier que l'on a bien fait et surtout que les résultats attendus sont bien au rendez vous (Check), et si besoin agir pour combler les éventuels écarts (Act.). La démarche préconise l'ajout d'un 6^e étape : Amélioration continue, qui devient une acquis pérenne. Enfin, l'amélioration étant « infinie », la roue continue de tourner avec de nouvelles actions à planifier...

66

MODELISATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT SST: LE CYCLE PDCA

Planifier : établir les objectifs, les programmes et les processus nécessaires à l'obtention de résultats en accord avec la politique de S&ST de l'organisme.

Réaliser : mettre en œuvre les processus tels que prévus.

Vérifier : surveiller et mesurer les activités et les processus au regard de la politique et des objectifs de S&ST, et rendre compte des résultats.

Agir : mener des actions en vue d'une amélioration continue de la performance en S&ST afin d'obtenir les résultats escomptés.

67

c

DOMAINE D'APPLICATION SYSTÈME DE MANAGEMENT SST

- Applicable à tout organisme quels que soient sa **taille**, son **statut** et ses **activités**
- S'applique aux **risques professionnels** qui sont **sous l'autorité** de l'organisme, en tenant compte de facteurs tels que

- Le contexte dans lequel l'organisme évolue
- Les besoins et attentes de ses **travailleurs** et autres **parties intéressées**.

- Elle ne traite pas des aspects tels que la sécurité des produits, les dommages matériels ou les impacts environnementaux, en dehors des risques qu'ils présentent pour les travailleurs et les autres parties intéressées pertinentes.

68



c

DOMAINE D'APPLICATION SYSTÈME DE MANAGEMENT SST

L'organisme doit déterminer **les limites et l'applicabilité** du système de management de la S&ST afin d'établir son domaine d'application.
Lorsque l'**organisme** établit ce domaine d'application, il doit :

- Prendre en considération les enjeux externes et internes;
- Prendre en compte les exigences auxquelles il est fait référence;
- Prendre en compte les activités professionnelles exercées.

69



c

DOMAINE D'APPLICATION SYSTÈME DE MANAGEMENT SST

L'organisme doit déterminer **les enjeux externes et internes** pertinents par rapport à sa finalité, et qui influent sur sa capacité à atteindre le ou les résultats attendus de son système de management de la S&ST.

La version 2016 n'impose pas de méthode particulière mais des **outils de marketing stratégique** tels que le **SWOT** * ou le **PESTEL** ** sont utiles pour surveiller et mettre à jour régulièrement ces informations.

70



c

DOMAINE D'APPLICATION SYSTÈME DE MANAGEMENT SST

ANALYSE SWOT

L'analyse **SWOT** porte sur vos **forces et faiblesses**, vos **opportunités et menaces**. On l'appelle parfois FFOM, qui n'en est qu'une traduction française . Cette étude est utilisée pour votre **gestion et politique stratégiques d'entreprise**.

Les facteurs internes, **forces et faiblesses**, vont avoir des effets positifs ou négatifs sur L'entreprise. Ils sont estimés à partir d'une technique **d'évaluation interne**, qui va déduire vos atouts et lacunes.

71



**DOMAINE D'APPLICATION
SYSTÈME DE MANAGEMENT SST**

ANALYSE SWOT

Pour ce qui est des facteurs externes, on distingue les **opportunités et les menaces**. Ils ne peuvent être contrôlés par l'entreprise étant donné qu'ils résultent des éléments liés à l'environnement économique, démographique, technique, politique, ...

72

**DOMAINE D'APPLICATION
SYSTÈME DE MANAGEMENT SST**

CONTEXTE EXTERNE

L'analyse **PESTEL** est un modèle permettant d'identifier l'influence (positive ou négative) que peuvent exercer, sur une organisation, les facteurs macro-environnementaux d'ordres :

73

Le diagramme illustre la méthode PESTEL en tant que modèle d'analyse du contexte externe. Il est structuré en six barres colorées, chacune associée à un facteur :

- P** Environnement politique (orange)
- E** Environnement économique (marron)
- S** Environnement socio-culturel (rouge)
- T** Environnement technologique (brun)
- E** Facteurs environnementaux et écologiques (violet)
- L** Environnement légal (gris)

**DOMAINE D'APPLICATION
SYSTÈME DE MANAGEMENT SST**

CONTEXTE EXTERNE - Analyse PESTEL

Politique (stabilité gouvernementale, politique fiscale, protection sociale, commerce extérieur, etc.)

Économique (cycle économique, évolution du PNB, taux d'intérêt, politique monétaire, inflation, chômage, revenu disponible, etc.)

Sociologique (démographie, distribution des revenus, mobilité sociale, consumérisme, niveau d'éducation, attitude de loisir et de travail, etc.)

74

**DOMAINE D'APPLICATION
SYSTÈME DE MANAGEMENT SST**

Technologique (dépenses publiques en R&D pour la sécurité des machines et les travailleurs, investissements privés sur la technologie, nouveaux brevets ou découvertes, vitesse de transfert technologique....)

Écologique (lois sur la protection de l'environnement, retraitement des déchets, consommation d'énergie, etc.)

Legal (lois sur les monopoles, droit du travail, législation sur la santé, normes de sécurité, etc.)

75

TERMES ET DEFINITIONS

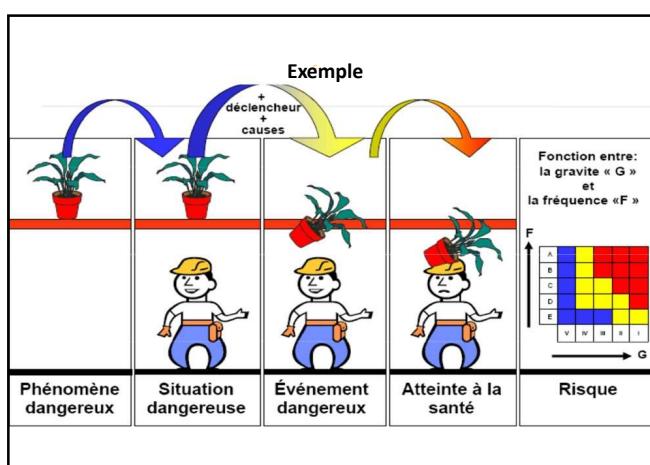
DANGER 

RISQUE 

ACCIDENT 

INCIDENT / PRESQUE ACCIDENT 

76



Exigences générales en matière de Système de management de la S&ST

L'organisme **doit établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer** en continu un **système de management de la S&ST**, y compris les processus nécessaires et leurs interactions, en accord avec les exigences de la présente Norme internationale.

78

Exigences générales en matière de Système de management de la S&ST

L'**organisme** conserve l'**autorité**, la **responsabilité** et l'**autonomie** pour décider comment il **satisfera aux exigences** de la présente Norme internationale

- Il **intégrera** les exigences du système de management de la S&ST dans ses **differentes fonctions**, telles que la **conception et le développement, les achats, les ressources humaines, la vente et le marketing**, etc. ;
- Il **intégrera** les enjeux associés à **son contexte**, les exigences de ses **parties intéressées** et le **domaine d'application** de son système de management de la S&ST.



79

Exigences générales en matière de Système de management de la S&ST: Contexte de l'organisme

1. la **gouvernance, la structure organisationnelle, les rôles et les responsabilités**
2. les **politiques, les objectifs et les stratégies en place pour les réaliser** ;
3. les **capacités, dans le sens de ressources, connaissances et compétences** (par exemple, capital, temps, ressources humaines, process, systèmes et technologies) ;
4. les **systèmes d'information, les flux d'information et les processus de prise de décision** (à la fois formels et informels) ;
5. l'introduction de nouveaux produits, services, de nouveaux outils, de nouveaux logiciels, de nouveaux locaux et équipements ;



80

Exigences générales en matière de Système de management de la S&ST: Contexte de l'organisme

6. les relations avec les travailleurs et les perceptions et valeurs de ceux-ci ;
7. la culture de l'organisme;
8. les normes, lignes directrices et modèles adoptés par l'organisme ;
9. la forme et l'étendue des relations contractuelles, y compris, par exemple, pour les activités externalisées ;
10. l'aménagement du temps de travail ;
11. les changements d'un quelconque des éléments ci-dessus.

Les enjeux internes et externes peuvent entraîner des risques et des opportunités pour l'organisme ou le système de management de la S&ST. L'organisme détermine ceux qui doivent être traités et gérés



81

Exigences générales en matière de Système de management de la S&ST: parties intéressées

L'organisme doit déterminer :

Les **autres parties intéressées**, en plus de ses travailleurs, qui sont pertinentes dans le cadre du système de management de la S&ST ;
Les **besoins et attentes** pertinents des **travailleurs** et de ces autres **parties intéressées** ;
Lesquels de ces **besoins et attentes** deviennent des **exigences légales** et autres **exigences applicables**.



82

Exigences générales en matière de Système de management de la S&ST: parties intéressées

Les autres parties intéressées d'un système de management de la S&ST peuvent inclure :

- les **autorités légales et réglementaires** (locales, régionales, départementales, nationales ou internationales) ;
- Les **organismes parents** ;
- Les **fournisseurs, les prestataires et les sous-traitants** ;
- Les organisations de travailleurs (**syndicats**) et les organisations d'employeurs
- Les propriétaires, les actionnaires, les clients, les visiteurs, les collectivités locales, les voisins de l'organisme et le grand public ;

ENSEM

83

Exigences générales en matière de Système de management de la S&ST: parties intéressées

Les autres parties intéressées d'un système de management de la S&ST peuvent inclure :

- Les **consommateurs, les services médicaux** et autres services de la collectivité, la **presse, les universités**, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales (**ONG**) ;
- Les **organismes de santé et de sécurité au travail** et les spécialistes de la médecine du travail et de la sécurité au travail (**médecins et infirmières**, par exemple).

ENSEM

84

Leadership et engagement

La direction doit démontrer son leadership et engagement vis-à-vis du système de management de la S&ST en :

- a) Assumer** la **responsabilité** et l'**obligation** de **protection** de la santé et de la sécurité liées au travail des travailleurs ;
- b) Assurer** que la **politique** et les **objectifs** associés sont établis pour le SMSST et sont **compatibles** avec l'**orientation stratégique** de l'organisme ;
- c) s'assurer** que les processus et les exigences liés au SMSST sont intégrés aux processus métiers de l'organisme ;
- d) s'assurer** que les **ressources requises** pour établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer le SMSST sont disponibles ;

ENSEM

85

Leadership et engagement

- e) s'assurant** de la **participation/coopération** active des **travailleurs**, et quand ils existent, des représentants des travailleurs, par la **consultation** et en identifiant et en supprimant les obstacles ou barrières à la participation/coopération ;
- f) communiquant** sur l'importance de disposer d'un SMSST efficace et de **se conformer aux exigences** liées à ce système.
- g) veillant** à ce que le SMSST atteigne les **résultats attendus**.
- h) orientant et soutenant** les personnes pour qu'elles **contribuent** à l'**effectivité/efficacité** du SMSST.

ENSEM

86

Leadership et engagement

i) assurant et promouvant l'amélioration continue du SMSST
 j) soutenant les autres rôles managériaux pertinents afin de démontrer leurs responsabilités dans leurs domaines respectifs ;
 k) développant, organisant et promouvant une culture au sein de l'organisme en faveur du système de management de la S&ST.

ENSEM

87

Politique Santé et sécurité définie par la Direction au + haut niveau

• Objectifs généraux en terme de santé et de sécurité
 • Engagement pour améliorer les performances de S et S
 • Engagement de respect de la réglementation et des autres exigences
 • Engagement à la participation/coopération communiquée au personnel
 • mise à disposition aux parties intéressées
 • Documentée et périodiquement examinée

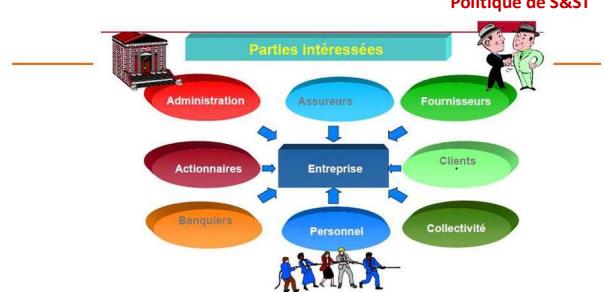


ENSEM

88

Parties intéressées

Politique de S&ST



ENSEM

89

Identification des dangers et évaluation des risques professionnels

Procédure permettant en permanence d'identifier les dangers, d'apprecier les risques et de les maîtriser

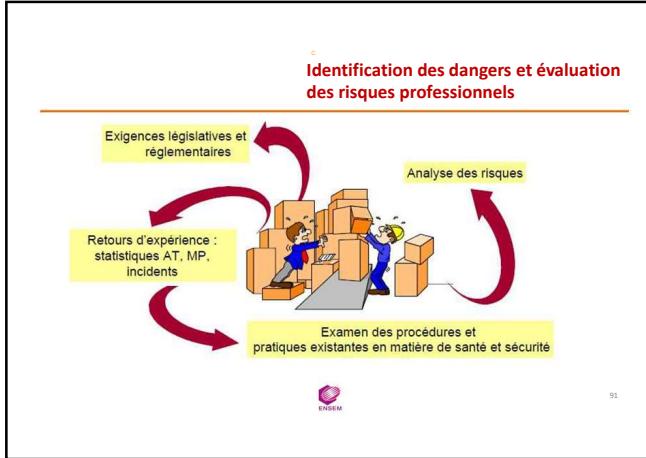
Sont concernés :
 Activités régulières et ponctuelles
 Employés, intérimaires, visiteurs, fournisseurs, ayant accès au lieu de travail

Évaluation des risques consignée par écrit
 Similaire à l'esprit du « document unique Code du travail »
 Base de la fixation des objectifs et cibles



ENSEM

90



c Identification des dangers et évaluation des risques professionnels
Exemple de méthode

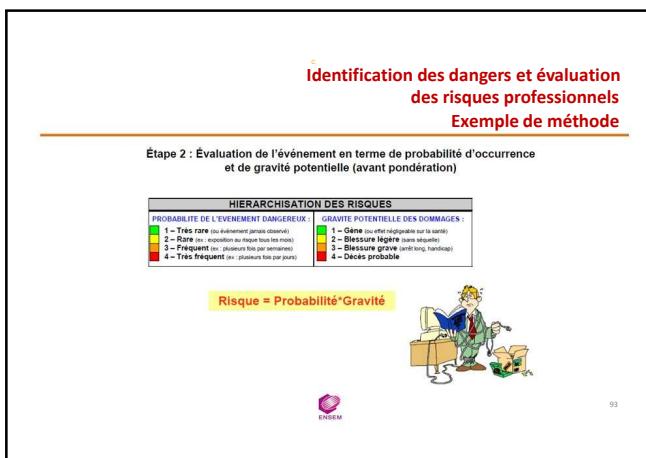
Etape 1 : Identification des événements dangereux au sein d'une unité de travail

CLASSES DE DANGER		
DANGERS BIENCONNUS	DANGERS INCONNU	DANGERS RECONNUS
01 - Recipient sous pression 02 - Énergie électrique statique 03 - Énergie électrique continue 04 - Énergie thermique 05 - Autre danger mécanique	05 - Ionisante 06 - Oxydante, réductrice 07 - Corrosive 08 - Explosif 09 - Autre danger chimique	24 - Manipulation manuelle 25 - Risque lié à la manipulation manuelle 26 - Risque lié à l'absence de protection contre les chocs et les vibrations 27 - Risque lié à l'absence de protection contre les chocs et les vibrations 28 - Travail dans un environnement physique ou psychologique préjudiciable 29 - Travail dans un environnement physique ou psychologique préjudiciable 30 - Stress
DANGERS CHIMIQUES	DANGERS PHYSIQUES	DANGERS BIOLOGIQUES
05 - Produit toxique, corrodant, irritant, explosive, etc. 06 - Réaction chimique 07 - Autre danger chimique	01 - Chute de plain pied 02 - Chute de hauteur 03 - Chute de mobilisation ou de l'utile 04 - Heurt 05 - Risque lié au bruit 06 - Risque lié à l'éclatage	01 - Anoxie 08 - Pincement / Ecrasement 09 - Risque lié aux vibrations 10 - Risque lié à la présence d'équipements sous pression 11 - Piqûre / Coupure 12 - Risque biologique / sanitaire 13 - Entrainement 14 - Fatigue visuelle
DANGERS ELECTRIQUES	HU	RISQUE
01 - Risque électrique	01 - Risque électrique	01 - Risque d'incendie et d'explosion 02 - Risque lié à la présence de produits chimiques 03 - Risque lié à la manipulation manuelle 04 - Risque lié aux déplacements routiers 05 - Risque lié au travail isolé 06 - Risque lié aux rayonnements 07 - Risque lié à l'ambiance thermique
08 - Risque électrique	02 - Risque électrique	08 - Risque électrique
09 - Risque électrique	03 - Risque électrique	09 - Risque électrique
10 - Risque électrique	04 - Risque électrique	10 - Risque électrique
11 - Risque électrique	05 - Risque électrique	11 - Risque électrique
12 - Risque électrique	06 - Risque électrique	12 - Risque électrique
13 - Risque électrique	07 - Risque électrique	13 - Risque électrique
14 - Propagation de l'incendie	08 - Risque électrique	14 - Risque électrique

Exemple de liste des risques

01 – Chute de plain pied	08 – Anoxie	15 – Brûture / Gelure	22 – Incendie
02 – Chute de hauteur	09 – Pincement / Ecrasement	16 – Risque électrique	23 – Explosion / Implosion
03 – Chute de mobilisation ou de l'utile	10 – Risque lié aux vibrations	17 – Risque lié à la présence d'équipements sous pression	24 – Risque lié à la manipulation manuelle
04 – Heurt	11 – Piqûre / Coupure	18 – Risque lié à l'utilisation de produits chimiques	25 – Risque lié aux déplacements routiers
05 – Risque lié au bruit	12 – Risque biologique / sanitaire	19 – Projection	26 – Risque lié au travail isolé
06 – Risque lié à l'éclatage	13 – Entrainement	20 – Risque d'inhalation de poussières, poussières et fumées	27 – Noyade
07 – Risque lié à l'ambiance thermique	14 – Fatigue visuelle	21 – Risque lié aux rayonnements	28 – Agression

92



c Identification des dangers et évaluation des risques professionnels
Exemple de méthode

Etape 3 : Hiérarchisation du risque résiduel, en prenant en compte les dispositions actuellement en place pour maîtriser le risque.

PONDERATION : ELEMENTS REDUISANT LE NIVEAU DE RISQUE			
Dispositions existantes : Technique, Organisation ou Management :			
TECHNIQUE : Équipement conforme, dispositif de protection, carter, barrière, système de ventilation, outillage adapté, EPI,			
ORGANISATION : Etiquetage, procédure écrite, personnel formé, habilitation, visite périodique, audits internes réguliers....			
MANAGEMENT : management attentif de la part de la hiérarchie, respect effectif des instructions, comportement prudent....			

Risque résiduel= Probabilité*Gravité*Pondération

Maitrise du risque : M
M1 : maitrise maximale
M2 : sous contrôle
M3 : maitrise partielle
M4 : pas de maitrise

94

Identification des dangers et évaluation des risques professionnels
Exemple de méthode

Etape 3 : Hiérarchisation du risque résiduel, en prenant en compte les dispositions actuellement en place pour maîtriser le risque.

FXG				
16	Green	Yellow	Red	Red
12	Green	Yellow	Red	Red
9	Green	Yellow	Red	Red
8	Green	Yellow	Red	Red
6	Green	Yellow	Red	Red
4	Green	Yellow	Red	Red
3	Green	Yellow	Red	Red
2	Green	Yellow	Red	Red
1	Green	Yellow	Red	Red
	1: maîtrise maximale	2: sous contrôle	3: maîtrise partielle	4: pas de maîtrise
	Niveau de maîtrise M			

95

Identification des dangers et évaluation des risques professionnels
Exemple de méthode

Etape 3 : Hiérarchisation du risque résiduel, en prenant en compte les dispositions actuellement en place pour maîtriser le risque.

NIVEAU DE RISQUE	SIGNIFICATION EN TERMES DE PLAN D'ACTIONS pour l'année en cours :
RISQUE FAIBLE	AUCUNE ACTION complémentaire ne s'impose : l'événement dangereux a été pris en compte et étalé lors de l'évaluation des risques, mais la conclusion en a été un risque faible ou correctement maîtrisé par les mesures actuelles. Le niveau de risque reste acceptable et n'a pas d'impact sur l'éventualité de cet événement à l'occasion de la formation sécurité au poste de travail.
RISQUE MOYEN	Ce niveau de risque implique UNE ACTION, au moins en terme de détection et formalisation d'une constigne, de sensibilisation du personnel et de suivi dans le temps de l'évolution du risque.
RISQUE FORT	Ce niveau de risque implique UNE ACTION PALLIATIVE rapide et une SOLUTION DURABLE pour ramener le risque à un niveau acceptable.

96

Détermination des exigences légales et autres exigences applicables

- une procédure de **VEILLE REGLEMENTAIRE** pour identifier et appliquer les nouvelles exigences légales et autres relatives à la sécurité (code du travail, assurance, Reach, ADR, règles groupe...)
- Identifier ses **ÉCARTS**, c'est à dire les non-conformités, et y répondre par des actions, intégrées dans son programme de management
- Non-conformités + nouvelles exigences doivent être **TENUES À JOUR** et **COMMUNIQUÉES** aux employés et aux parties intéressées concernées

Identification des écarts → Plan d'actions correctives → Communication des résultats

Diagnostic de conformité

98

Objectifs et programmes

Exigences légales
Point de vue des parties intéressées
Risques significatifs identifiés
Objectifs & cibles documentés
MAINTENIR
Exigences financières et opérationnelles
Options technologiques
Cohérence avec la politique S et S objectifs quantifiés (si possible)

99

Objectifs et programmes

Se fixer des objectifs et programmer l'action

OBJECTIFS :
A quoi on veut arriver ? → **CIBLES :**
Où agir pour y parvenir ?

PROGRAMMES
Quelles actions ?
Quels acteurs ?
Dans quels délais ?
Avec quels moyens ?

100

Objectifs et programmes

EXEMPLES D'OBJECTIFS

- Objectif 1 : Réduire de 20 % les accidents aux mains sur 3 ans
Indicateur - Tf des 1er soins aux mains -

- Cible 1.1 : Essai de nouveaux gants
- Cible 1.2 : Formalisation de consignes
- Cible 1.3 : Campagne de sensibilisation des opérateurs

101

Ressources, Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme

Les **responsabilités** et **autorités** des rôles pertinents sont **Attribuées** et **communiquées** au sein de l'organisme:

- Faciliter l'**efficacité** du management SST.
- S'assurer que SM SST est **conforme** aux exigences de la norme
- Rendre compte à la **direction** sur la **performance** du SST pour être revus et utilisés comme base d'amélioration du système de management de la SST

102

Ressources, Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme

Description de l'organisation, du rôle et des responsabilités dans l'organisation du système Ex organigramme - définitions de fonction..
Notamment :
Rôle de la Direction au plus haut niveau
Rôle du garant du SM S et S

Points clés :
Définir et documenter:
Rôles, Responsabilités, Autorité
Fournir les ressources:
Humaines, Technologiques, Financières

103

Compétence, formation et sensibilisation

Sont concernés par eux :

- ceux qui analysent la législation
- ceux qui manipulent des produits dangereux
- ceux qui utilisent des machines, les caristes,....
- cas particuliers des entreprises extérieures

Le personnel exécutant des tâches qui peuvent avoir des incidences sur la santé et la sécurité doit avoir acquis la compétence nécessaire par une éducation, une formation appropriée, et/ou par l'expérience.

104

Compétence, formation et sensibilisation

A tous les niveaux et fonctions concernés, sensibilisation :

- à la politique S et S et aux exigences du SM
- à leurs rôles et responsabilités dans le Système
- aux conséquences possibles de leur actes sur la santé et la sécurité et aux effets bénéfiques pour la santé et la sécurité de leur performance individuelle
- aux conséquences potentielles des écarts aux procédures
- aux dangers liés au travail et risques professionnels qui les concernent.

105

Compétence, formation et sensibilisation

Identifier les besoins en formation

Etablir

Maintenir

Formation initiale

Plan annuel de formation

Dossiers individuels de formation

Accueil sécurité général

Formation au métier (habilitation, ...)

Formation au poste de travail

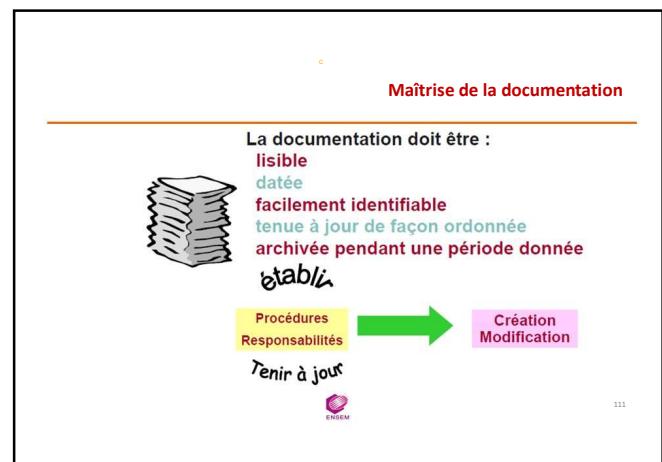
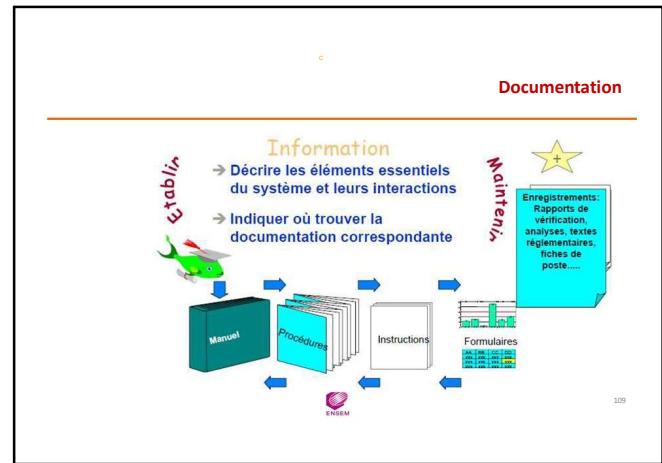
106

Communication/Participation/consultation

Nature de la communication	Emetteur	Destinataire pour action	Destinataire pour info	Périodicité
CR d'Accident de Travail	Animateur Sécurité	Encadrement Service du personnel	Tous	/
CR de réunion CHSCT	Secrétaire CHSCT	Direction / Encadrement	Tous	3 mois
Fiche incident	Témoin	Encadrement /Animateur Sécurité	Tous	/

↔ Réunions, affichage, journaux internes, intranet, boîtes à idées

107



Maîtrise opérationnelle

Identification des opérations et activités qui sont associées aux risques identifiés et pour lesquelles des mesures de maîtrise doivent être appliquées

↔ en corrélation avec l'Evaluation des risques

- Procédures de sécurité si nécessaire, instruction, mode opératoire,...
- Communication des exigences aux fournisseurs et sous-traitants



112

Maîtrise opérationnelle

Exemples

- CONSIGNES GENERALES : circulation, incendie, secourisme
- PRODUCTION : consignes au poste, nettoyage, réglage..
- MAINTENANCE : Consignation, réglages en marche, travaux en hauteur...
- ZONES DE STOCKAGE : produits dangereux, interventions sur palettes, chargement à quai, postes de charge, pont roulant, entretien des engins....
- TRAVAUX NEUFS : consignes aux prestataires, suivi des chantiers, plans de prévention
- LABORATOIRE : consignes de prélèvement sur site et analyses,
- ACHATS : réception sécurité des EPI ou machines, diffusion des FDS des produits, déplacements routiers ou en mission à l'étranger...



113

Etat d'alerte et réponse à une situation d'urgence

- Procédures pour :
 - Identifier les accidents et les maladies potentiels,
 - Être capable de réagir (moyens, organisation, responsabilités)
 - Prévenir et réduire les effets des AT et des MP
 - Réviser ces procédures après accident
 - Tester périodiquement les procédures lorsque cela est réalisable (exercices incendie, SST, évacuation, ...)



114

Mesure et surveillance des performances

Etablir
surveiller et mesurer régulièrement les performances relatives à la S et S



Maintenir

Enregistrer les informations permettant le suivi :

- de la performance S et S,
- du niveau de réalisation des objectifs
- des contrôles opérationnels appropriés,
- de la conformité aux objectifs et cibles
- au respect de la législation (évaluation de la conformité réglementaire)
- la détérioration de la S et S (AT, incidents, MP...)

115

Mesure et surveillance des performances

Exemples d 'indicateurs

- Indicateurs définis dans les programmes S et S
- Indicateurs de vérification :
- Nb permis de feu, analyse d'incidents, Tx de réalisation de formation au poste de travail, Tx de vérifications réglementaires,
- Indicateurs de dysfonctionnement :
- Tt, Tg, Tl des premiers soins, nb d'incidents, Nb de Non-conformités...




116

Accidents, incidents, non-conformités, actions correctives, préventives

Etablir

Responsabilités, autorités

Pour ...

Tenir à jour





analyser et enquêter sur les accidents, incidents, maladies et non conformités (réglementaire, plainte,...)

mener les actions correctives et préventives

vérifier l'efficacité des mesures prises

réviser le processus d'évaluation des risques et les procédures le cas échéant

117

Audit

Planning et procédures d'Audit pour vérifier:

- la mise en place et l'application des procédures,
- la conformité avec la politique
- la conformité avec le programme
- le respect des exigences de la norme

Définir le Responsable du programme d'Audit

Calendrier, fréquence, qualification des Auditeurs, Contenu des audits, méthodologie..




118

Revue de direction

Rôle de la Direction

= passer en revue le SM

à une fréquence définie, pour:

- s'assurer qu'il est toujours approprié, suffisant et efficace;
- modifier la politique et les objectifs S et S si nécessaire
- assurer l'amélioration continue de la performance S et S

Données d'entrée :

- Résultats des audits
- Taux de réalisation des programmes
- Résultats des indicateurs S et S...




Données de sortie :

- Revision de la politique
- Ajustement des programmes
- Actions correctives
- Révision de procédures...

119

EXERCICE

EXERCICE 4

1- CRÉER DES GROUPES DE 3 PERSONNES

2- MISE EN PLACE DE LA NORME ISO45001:

Vous êtes le chef du projet "mise en place du système de management SST selon la norme ISO45001 v2018":

Présentez comment vous allez vous y prendre pour manager le projet
Décrivez le planning du projet du début à la fin (sur 1année)
Entrez dans le détail du projet de certification en indiquant, exigence par exigence de la norme, ce que vous allez faire. Suivez la chronologie de la norme en respectant les articles et en suivant la roue de Deming PDCA (Plan, Do, Check, Act).

120

